

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 31
N° identifiant 2023-0057

Titre Indemnités de fonction des élues et élus locaux

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Indemnités allouées aux membres du Conseil municipal

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	Mandants	Mandataires
		M. Aloïs GABORIT	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		Mme Agnès DIONÉ	Mme Claude THIBAUT

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Ressources humaines - Dialogue social
------------------	---

Vu l'article L. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Poitiers n° 5 (2021-0182) et n° 6 (2021-0183) en date du 28 juin 2021 qui déterminent les indemnités de fonction des élues dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale et l'application des majorations prévues au L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté n° 2023-0039 en date du 26 janvier 2023, portant délégation permanente de fonction à Mme Myriam MARCIL, Conseillère municipale déléguée - Santé,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Mme Myriam MARCIL perçoit l'indemnité de Conseillère municipale déléguée au taux de 20,13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal**
- **d'imputer les dépenses correspondantes aux articles 6531, 6533 et 6534 du budget Principal**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **de transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.**

En application du III de l'article L. 2123-20-1 du CGCT, un tableau annexé à la présente délibération récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice.

POUR	44	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171785- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	5.6	Exercice des mandats locaux	